

LE FUTUR DEUX FORMES EN CONCURRENCE

La catégorie du futur⁹⁰⁹ relève à la fois du temps et du mode : du temps parce qu'il envisage toujours un procès dans l'avenir ; et du mode parce qu'il contient une dimension modale avec un sens d'intention, de prédiction, voire d'obligation⁹¹⁰. On ne peut en effet s'assurer de la pleine réalisation du procès dans l'avenir. En persan contemporain, il existe deux moyens d'exprimer un fait futur. Mais est-ce ainsi pour notre période et y a-t-il une différence d'emploi entre ces deux formes, si toutefois elles coexistent déjà ?

12.1. L'expression du futur : du moyen perse au persan

En moyen perse, aucun procédé morphologique particulier n'exprime le futur. Le présent de l'indicatif comme le subjonctif peuvent marquer l'action à venir⁹¹¹. Selon Skjærvø, le présent de l'indicatif est surtout utilisé pour indiquer un futur proche, tandis que le subjonctif sert à marquer le futur dans les subordonnées, notamment dans les relatives et les subordonnées de but⁹¹².

Etant donné que le subjonctif moyen-perse a disparu en persan⁹¹³, on peut se demander si une autre forme ne l'a pas remplacé pour exprimer le futur dès les premiers siècles. En persan contemporain, le futur est exprimé par le présent de l'indicatif à l'instar du moyen perse, mais aussi par une périphrase composée du verbe *x'āstan* (devenu *xāstan*), « vouloir », suivi d'un infinitif⁹¹⁴.

⁹⁰⁹ Nous écartons le terme de prospectif car il prête à confusion : il désigne tantôt un procès futur présenté comme certain de se réaliser (Lazard 1998, repris dans 2001a, p. 414), tantôt un procès sur le point de se produire (Comrie 1981, p. 64).

⁹¹⁰ Cf. Dahl 1985, pp. 103-107 ; Bybee *et alii* 1991, p. 22 ; Palmer 2001, pp. 104-106.

⁹¹¹ Brunner 1977, p. 194 et p. 203 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 137.

⁹¹² Skjærvø 2009b, p. 229 et pp. 234-236. Pour ce rôle dans les subordonnées, voir également Lazard 1984a, pp. 2-3.

⁹¹³ Cf. *infra*, § 13.2.

⁹¹⁴ Lazard 2006b, pp. 145-146, § 151-152.

12.2. L'auxiliaire *x^vāstan*, « vouloir »

12.2.1. Futur ou volition ?

L'utilisation de la volition pour former le futur se retrouve dans beaucoup de langues : par une périphrase comme dans l'anglais *I will come* ou dans la morphologie même, par exemple en grec ancien (futur formé sur un thème de désidératif en *-se/o-)⁹¹⁵. D'autre part, il y a une tendance à ce que le futur soit exprimé par une périphrase⁹¹⁶. Mais qu'en est-il pour le persan ? Si actuellement *x^vāstan* sert à former le futur⁹¹⁷, se pose la question de savoir si aux X^e-XI^e siècles, ce verbe de volition garde encore son sens premier dans tous ses emplois, ou bien s'il est devenu un simple auxiliaire permettant de construire un futur dans certains cas. Il est parfois impossible de répondre. Dans (1), les deux valeurs sont aussi valables l'une que l'autre.

(1) *ki yād x^vāham kardan*

« que je veux évoquer / que j'évoquerai » (HM 199, 10)

En revanche, l'interprétation est moins sujette à caution quand la périphrase est employée avec des sujets inanimés. Cela montre clairement que, dès lors, elle est aussi à lire comme futur et non plus seulement comme verbe de volition. C'est là un des critères opérants pour d'autres langues qui, elles aussi, ont connu ce passage de l'idée de volition à celle de futur⁹¹⁸. On trouve ce type d'emploi de *x^vāstan* en persan dès le X^e siècle, dans des occurrences telles que (2). Le sang n'est doué d'aucune volonté, d'autant plus ici dans un texte médical, par principe dénué de toute dimension métaphorique.

(2) *ān xūn [...] kī⁹¹⁹ ba-raghā-i tan x^vāhad raftan*

« ce sang [...] qui ira dans les veines du corps » (HM 28, 7-8)

⁹¹⁵ Sur ce lien entre volition et futur, Benveniste 1974, p. 75 ; Comrie 1985, pp. 45-46 ; Bybee et Pagliuca 1987, p. 111 ; Palmer 2001, p. 105, parmi d'autres ; et pour le grec, Chantraine 1991, pp. 246-247. Pour un aperçu des langues qui utilisent le verbe « vouloir » dans une formation de futur, Heine et Kuteva 2002, pp. 310-311. Notons d'ailleurs qu'il n'y est pas uniquement question de langues indo-européennes mais aussi de langues africaines telles que le swahili et le kimbundu.

⁹¹⁶ Cf. Dahl 1985, p. 189 ; Bybee et Dahl 1989, p. 56 ; Bybee *et alii* 1991, pp. 33-34 ; Heine 1993, p. 68 ; Lindstedt 2001, p. 771.

⁹¹⁷ Voir Lazard 1989, pp. 268-269 et p. 270 ; 2006b, p. 130, § 126 et p. 145, § 151. En revanche, Farhādi (1955, p. 79) constate que *x^vāstan* n'est pas employé pour le futur en kâboli mais pour le dubitatif-présomptif, sous une forme figée *xāt/xā*.

⁹¹⁸ Cf. Bybee et Pagliuca 1987, p. 113 ; Bybee et Dahl 1989, pp. 63-64 ; Hagège 2001, p. 1610.

⁹¹⁹ Ecrit avec *yā*.

12.2.2. Rigidification syntaxique

On décèle dès nos premiers textes un autre indice de la grammaticalisation de la périphrase dans sa rigidification syntaxique même⁹²⁰. Dans quasiment toutes les occurrences, nous avons le verbe au futur postposé à *x^vāstan* sans élément intermédiaire. Même dans le cas des verbes composés ou des verbes à préverbe, l'élément nominal ou le préverbe précède le groupe *x^vāstan*-Verbe support, ainsi en (3a). Dans le cas d'un passif aussi, le participe précède l'auxiliaire (3b).

(3) a. ky 'sps 'w šrh kw'hd **krdn**

« qu'il expliquera après cela » (TE₁ 20, 4-5)

b. čunānči dar qissa-i sarbadārān **gufta** x^vāhad **šud**

« comme ce sera dit dans le récit des Sarbadārs » (PR 6, 17)

c. hm čwnyn kw'hd **'ndr rsydn** ḥ'l yšr'ln

« ainsi la situation des Israélites atteindra (ce même degré) » (TE₁ 17, 15)

d. p' 'dd 'n rwzyg'r'n hnd [...] ⁹²¹ky tw **kw'hy** pdyš 'lm 'br kwyštn **'brdn**

« c'est le même nombre de jours [...] pendant lesquels tu apporteras l'affliction sur toi-même » (TE₁ 13, 9-10)

Nous avons relevé seulement deux exceptions à cette règle, en (3c) et (3d). En (3c), seul le préverbe, *andar*, s'intercale entre *x^vāstan* et l'infinitif, mais en (3d) ce sont plusieurs compléments de différentes fonctions qui séparent les deux éléments. Ces deux exemples apparaissent dans le premier dialecte de TE. Faut-il alors en déduire que la périphrase est moins grammaticalisée dans le nord-ouest qu'elle ne l'est dans les autres régions ? C'est possible, mais rappelons qu'il s'agit de 2 exceptions. On ne peut en tirer de loi, d'autant que la structure générale avec *x^vāstan* intercalé entre l'élément nominal et le verbe support existe également dans ce dialecte.

Cet indice n'est en définitive qu'un leurre puisqu'on rencontre cette même rigidification syntaxique lorsque *x^vāstan* possède encore son sens plein de verbe de

⁹²⁰ Geurts (2000, p. 782) en fait un des deux critères de grammaticalisation, avec la désémantisation. Pour le passage de la volition au futur, ce critère est aussi retenu par Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, p. 114).

⁹²¹ Un passage a été barré par le scribe.

volition, par exemple (4a). Dans notre corpus, une seule et unique occurrence déroge à cette règle (4b).

(4) a. *ān-kashā ki-riyāzat x^vāhand kardān*

« ceux qui veulent faire de l'exercice » (HM 174, 3)

b. *mē x^vāhad ba-kār dāštan*

« qu'il veut utiliser » (HM 17, 1)

La place de la négation n'est pas non plus déterminante. Avec un verbe régi à l'infinitif, elle est préposée à *x^vāstan*, avec son sens plein (5a)⁹²² comme dans son emploi de futur (5b).

(5) a. *mā bandagān ba-sāxtan-i⁹²³ īn šahr rāzī nēstēm va dar-īn 'imārat-i šukōhmand mu'āvin-i pādīšāh-i jahāngīr nax^vāhēm būd*

« nous, esclaves, nous ne sommes pas contents de bâtir cette ville et dans cette splendide construction, nous ne voulons pas être les adjoints du roi conquérant » (TH 41, 7-9)

b. *ba'd az-īn marā ixtiyār nax^vāhad mānd*

« après cela, il ne me restera plus de choix » (PR 45, 3)

12.2.3. Combinaison avec des morphèmes

Le fait que, très rapidement, le verbe *x^vāstan* ne peut plus se combiner avec *bi-*, ni avec *mē-*, aurait pu nous laisser penser qu'il était possible de saisir l'avancée de la grammaticalisation de ce futur périphrastique. Dans notre corpus, il existe très peu d'occurrences de *x^vāstan* combiné à ces morphèmes, comme futur ou comme verbe de volition. Pour *mē-*, on en trouve seulement deux, une avec un futur, l'autre avec « vouloir », toutes deux dans HM ; pour *bi-*, les exemples ne sont guère plus nombreux :

	TE ₁	TE ₂	TS	TH
Vouloir	0	3	2	1
Futur	1	1	1	0

12.1. Le morphème *bi-* avec *x^vāstan*

⁹²² Le sens futur n'est pas ici exclu mais lorsque les deux interprétations conviennent, nous privilégions le sens premier du verbe *x^vāstan*.

⁹²³ A la place du *te* attendu pour *sāxtan*, le mot est écrit avec un *nun* : probablement l'une des coquilles d'impression dont parle l'éditeur en tête de ses *corrigenda*.

On constate seulement que *bi-* a tendance à être davantage associé à la volition qu'au futur.

12.2.4. Autres critères

Nos textes n'offrent pas non plus de preuve par anachronie⁹²⁴ où l'on trouverait un futur du verbe *x^vāstan*, « vouloir », formé avec *x^vāstan*, auxiliaire du futur. C'est pourtant un indice de grammaticalisation fort pertinent car il montre que les locuteurs n'ont plus conscience de la première valeur. Que nous n'ayons pas relevé de telles occurrences n'implique pas obligatoirement que la grammaticalisation n'est pas encore achevée au XVI^e siècle ; il peut tout simplement s'agir d'un hasard, lié aux évidentes limites de notre corpus.

La seule distinction que nous ayons trouvée entre volition et futur se situe au niveau de l'évolution de leur construction : la volition va peu à peu abandonner la construction avec un infinitif pour se construire uniquement avec un verbe conjugué, comme les autres verbes modaux. Nous y reviendrons au chapitre 16. Quand cette évolution est réalisée, *x^vāstan* en tant qu'auxiliaire du futur – qui, lui, continue de régir un infinitif – ne présente alors plus la même structure syntaxique que les verbes modaux. Le fait que ce verbe ne puisse pas commuter avec d'autres confirme aussi que la périphrase appartient au système⁹²⁵.

Pour preuve de son avancée dans la grammaticalisation, on peut ajouter que comme futur, *x^vāstan* est employé à toutes les personnes. Il n'existe donc pas d'hétérogénéité dans le paradigme du futur, comme en quechua par exemple, où les trois personnes se construisent différemment (la première sur un ancien morphème de mouvement, la deuxième avec un présent et la troisième avec un marqueur d'obligation)⁹²⁶.

⁹²⁴ Le seul exemple est à vrai dire trompeur : *man bar nax^vāham x^vāst*, « je ne me lèverai pas » (RA 308b, 8), où la graphie *x^vāst* trahit une confusion de l'auteur-scribe pour *xāst*. Il existe d'autres exemples de cette erreur, au demeurant compréhensible lorsqu'on sait que le *vāv* est purement graphique et que les deux mots sont devenus homophones après la délabialisation du phonème /x^v/.

⁹²⁵ Cf. Lehmann 1995, p. 135.

⁹²⁶ Sur le quechua et son analyse, voir Bybee et Pagliuca 1987, p. 118.

12.3. Deux expressions du futur : le présent et la périphrase avec *x^vāstan*

Pour toute notre période – et c’est encore le cas en persan contemporain⁹²⁷ –, le futur est exprimé grâce à deux moyens : le présent ou la périphrase avec *x^vāstan*⁹²⁸. Or aucun des deux n’est propre à l’expression du futur⁹²⁹ : nous venons d’établir pour la périphrase avec *x^vāstan* que la frontière entre volition et futur est ténue, et cela est encore plus vrai à époque ancienne, si bien que les deux en viennent parfois à se confondre.

Que ces deux moyens coexistent pose trois types de questions : l’un est-il plus courant que l’autre, et si oui, pourquoi ? Y a-t-il eu une évolution significative, ou non, dans leur fréquence d’emploi respective, et dans quel sens ? Supposent-ils enfin une différence sémantique ou syntaxique ?

Pour répondre aux deux premières questions, comparons leurs proportions. Comme il est parfois difficile de distinguer présent et futur⁹³⁰ ainsi que futur et volition, il s’agira de ne pas considérer ces résultats chiffrés au pourcentage près. Une légère incertitude subsistera. En outre, nous n’avons ici comptabilisé que les futurs des propositions principales. Ceux des subordonnées peuvent prêter à confusion, en effet on ne sait pas s’il faut interpréter comme futur les formes qui suivent des expressions du type *farmūd ki*, « il ordonna que », *tā*, « pour que », pour ne citer qu’elles.

	JP	TE ⁹³¹	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Présent	1	95	65	7	9	32	20	4
<i>x^vāstan</i>	0	21	4	6	6	21	16	2

12.2. Expressions du futur

Malgré ces inévitables approximations, une ligne d’évolution se dégage dans l’utilisation de ces deux expressions. Les textes des X^e-XI^e siècles privilégient très nettement le présent ; à partir de la fin du XIII^e siècle, les deux tendent à s’équilibrer. Il reste maintenant à trouver ce qui oriente l’énonciateur vers l’une ou l’autre forme.

⁹²⁷ Lazard 2006b, pp. 145-146, § 152.

⁹²⁸ Nous laissons de côté les possibles futurs de *būdan*, « être », *buvad* et *bāšad*. Leurs valeurs seront analysées au chapitre 15. Notons pour l’instant qu’il pourrait s’agir du seul futur morphologique, à l’instar des langues slaves (Dahl 1985, p. 110).

⁹²⁹ C’est le cas dans beaucoup de langues. Même lorsque le futur a une forme qui lui est propre, d’autres nuances, relevant de la modalité s’y ajoutent (Bybee et Pagliuca 1987, p. 109).

⁹³⁰ Pour cette raison, nous avons écarté HM : même si le présent gnominique paraît le plus probable, l’interprétation comme futur n’est pas exclue dans des phrases telles que : *bāz ba-qa’r-i mi’da uftad va čahār sā’at-i dīgar anjā* (avec un *alef* simple) *bimānad*, « puis (la nourriture) tombe/tombera au fond de l’estomac et y reste/restera quatre autres heures » (HM 26, 12-13).

⁹³¹ Pour ce chapitre, comme les deux dialectes fonctionnent de manière identique, nous rassemblons le premier et le second, en comptabilisant les pages 1 à 20 et 170 à 190 afin d’harmoniser la longueur étudiée avec les autres textes.

12.3.1. Futur proche vs futur lointain

Nous avons rappelé qu'en moyen perse le présent à valeur de futur était parfois analysé comme un futur proche. Dans nos textes, la différence entre présent-futur et futur avec *x^vāstan* découlerait-elle aussi d'une distinction entre un futur proche et un futur lointain ? Dans les premiers textes, on trouve le présent utilisé pour un futur proche (6a) comme pour un futur lointain (6b), renforcé par l'expression *ba-āxir al-zamān*, « à la fin des temps ».

(6) a. *ba-zanī tu-rā daham*

« je vais te la donner pour femme » (TS 52, 4)

b. *dajjāl ki ba-āxir al-zamān bērūn āyad*

« Dajjāl qui sortira à la fin des temps » (TS 15, 6)

Dans nos textes les plus récents, on trouve moins de présents employés comme de vrais futurs. Ce sont davantage des hypothèses que rend le futur et l'on est plus dans l'ordre du possible que du programmé. Ainsi en (7), les actions sont susceptibles de concerner l'un des enfants de l'interlocuteur mais rien ne dit qu'il les réalisera réellement. Il est donc impossible de choisir ici entre un futur proche et un futur lointain.

(7) *har kas az farzandān-i tu ki ba-ō tavassul jōyad ō rā biyāmurzam va hājat-aš ravā kunam*

« celui de tes enfants qui aura recours à lui, je lui pardonnerai et je satisferai ses désirs » (RA 4b, 22)

Avec *x^vāstan*, on peut aussi exprimer les deux futurs, proche et lointain. En (8a), la proximité du procès est soulignée par *fardā bāmdād*, « demain matin » ; en (8b), son éloignement est sous-entendu par le contexte puisque l'on parle de son propre enterrement à un personnage encore bien vivant.

(8) a. *fardā bāmdād X bā laškar-i bē andāza ba-mā'īžinābād x^vāhad āmad*

« demain matin X viendra à Mā'īžinābād avec une armée démesurée » (TH 759, 8-9)

b. *ba'zī az farzandān tu-rā ānjā dafn x^vāhand kard*

« certains de (tes) enfants t'enterrent là » (TH 47, 17-18)

Et ce double emploi du futur périphrastique se maintient encore dans nos textes les plus récents :

(9) a. *aknūn ki murda ast sajda-i vai x^vāham kard*

« maintenant qu’il est mort, je vais me prosterner devant lui » (RA 15a, 22)

b. *fardā-i qiyāmat labbaik gōyān*⁹³² *mab‘ūs x^vāhad šud*

« le lendemain du Jugement, celui qui est soumis deviendra l’envoyé de Dieu » (RA 298b, 10)

La différence entre les deux futurs ne découle donc pas d’une opposition proche vs lointain. Cette opposition a été remise en cause par Fleischman pour les langues romanes également⁹³³ : elle voit dans le futur français construit avec le verbe aller « a speaker’s subjective view of the situation at the moment of the utterance »⁹³⁴. Selon elle, donc, le choix entre les deux futurs du français dépendrait du degré d’implication de l’énonciateur vis-à-vis de ce procès à venir⁹³⁵. Dans les exemples persans cités (6 à 9), la distinction entre les deux futurs ne semble toutefois pas non plus de cet ordre.

12.3.2. Rôle de la structure syntaxique

La seconde différence décelée entre les deux formes utilisées en moyen perse relève de la structure syntaxique : le subjonctif marque le futur surtout dans les subordonnées. Pour notre état de langue, dont nous verrons que l’opposition entre indicatif et subjonctif est devenue caduque⁹³⁶, la question se pose néanmoins : *x^vāstan* ou le présent sont-ils circonscrits à un seul usage, principale pour l’un, subordonnée pour l’autre ?

Pour mémoire, les subordonnées ont été écartées, notamment dans les données chiffrées car la frontière entre souhait et futur est très mince. Nous avons choisi ici les rares exemples qui, eux, ne sont pas ambigus.

Dans les phrases introduites par *čūn*, « quand »⁹³⁷, on trouve indifféremment le futur périphrastique avec *x^vāstan* (10a) et le présent utilisé comme futur (10b). Dans les

⁹³² Les deux éléments du terme *labbaik-gōyān* sont écrits séparément.

⁹³³ Fleischman 1983, pp. 189-190 ; 1989, pp. 22-23.

⁹³⁴ Fleischman 1983, p. 190.

⁹³⁵ Sur les emplois des deux futurs français, voir aussi Confais 1995, pp. 397-402.

⁹³⁶ Nous consacrons la quatrième partie de ce travail à la question du mode.

⁹³⁷ Nous écartons les conditionnelles : peu de langues emploient le futur dans une subordonnée hypothétique (Bybee *et alii* 1994, p. 274). Dans un exemple, nous pouvons hésiter entre le sens premier de « vouloir » et le futur : *agar pādišāhzāda-i ‘ādil ba-jahat-i daf’ u qal’-i ō sipāhē badīn mamālik nax^vāhad fīristād ba-tajdīd bāz dar-ān vilāyāt parēšānī rāh x^vāhad yāft va ba-za’f-i guzašta dar-ān*

deux occurrences, il est bien question de futur : l'urine en (10a) ne peut être l'agent d'aucune volition ; les procès de (10b) présentent un plan que les conjurés se sont accordé (*ittifāq karda būdand*) à réaliser dans l'avenir. Or il n'y a pas de distinction syntaxique entre les deux, susceptible d'expliquer le choix en faveur de l'un ou l'autre futur.

(10) a. *čun*⁹³⁸ *az girdhā baul ba-sōy-i vai x'āhad āmadan badān majrā...*

« quand, autour, l'urine ira vers lui par ce canal... » (HM 94, 9)

b. *bā hamdīgar ittifāq karda būdand ki čūn malik savār šavad fursatē nigāh dārand va ō rā bigīrand*

« ils s'étaient mis d'accord que, quand le roi monterait à cheval, ils guetteraient le bon moment et se saisiraient de lui » (PR 43, 18)

Nous retrouvons ces deux usages dans les relatives (11). En (11a) comme en (11b), la structure syntaxique est identique avec une relative introduite par *ky*, mais la première occurrence présente un futur périphrastique, *kw'hd bwdn*, « sera », tandis que le verbe de la seconde relative est au présent, *kwnwm*, « je ferai ».

(11) a. 'yn 'l'mt 'n hst ky **kw'hd bwdn** 'br šwm'

« c'est un symbole de ce qui s'abattra (litt. sera) sur vous » (TE₁ 14, 16)

b. *sktyh' kw'hwm krdn ky n' krdwm w-n' kwnwm*⁹³⁹ *čwn 'w*

« je ferai des choses dures que je n'ai pas (encore) faites et que je ne ferai pas comme lui » (TE₁ 19, 17-18)

En revanche, dans les subordonnées de but – là où l'on trouve le subjonctif en moyen perse –, notre corpus ne présente des occurrences qu'avec le présent (12) et jamais avec un futur périphrastique. Mais il s'agit ici d'un cas à la lisière du domaine du futur. Dans ces contextes, on peut légitimement hésiter et attribuer à ces formes une valeur

hudūd fitna va šar hādis x'āhad šud, « si un prince juste n'envoie pas/ne veut pas envoyer une armée dans ces régions afin de le repousser, de nouveau il y aura des troubles dans ces provinces et, du fait de l'ancienne faiblesse (du pouvoir) dans ces régions, révolte et troubles auront lieu » (TH 766, 5-8). Si les deux verbes de l'apodose, *x'āhad yāft* et *x'āhad šud*, sont nécessairement des futurs (puisque leurs sujets sont inanimés et par conséquent incapables de volonté), celui de la protase peut être interprété comme une expression de la volonté ou comme un futur.

⁹³⁸ Écrit sans *vāv*.

⁹³⁹ Le futur exprimé par un présent n'est donc pas nécessairement préfixé de *bi-*, contrairement à ce que dit Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.3). Même s'il est vrai qu'il y en a beaucoup d'occurrences, d'autres formes non marquées existent.

modale (ce que porte le subjonctif, comme en moyen perse). Le futur recouvre en effet une valeur d'intention mais aussi de prédiction : il s'inscrit ainsi davantage dans l'ordre du possible, là où le subjonctif ressortit plus au souhaitable. Même si le futur se rencontre en subordonnée de but dans d'autres langues⁹⁴⁰, le fait que nos textes ne présentent pas de futur périphrastique laisse supposer que les formes de présent se chargent plus d'une dimension modale que d'un sens de futur proprement dit.

(12) *marvān qāsid firistād tā ēšān-rā biyārad*

« Marvān envoya un messenger pour qu'il les (lui) amenât » (TT 183a, 13)

12.3.3. Intention ou prédiction

La différence entre les deux constructions dépendrait-elle de la distinction intention/prédiction⁹⁴¹ ? Jahani⁹⁴² constate une évolution dans la valeur du futur périphrastique : dans les premiers siècles, *x'āstan* renvoie essentiellement à des futurs d'intention (ce qui est en parfait accord avec l'origine volitionnelle de la construction), mais par la suite, il y a de plus en plus de futurs de prédiction⁹⁴³. Les occurrences de notre corpus viennent confirmer ce constat (cf. tableau 12.3). A nombre d'exemples quasi équivalent, la proportion s'est inversée entre TE (16 pour l'intention et 5 pour la prédiction) et PR (7 pour l'intention et 14 pour la prédiction). Or cela ne dépend en rien des textes : TE, commentaire biblique du livre d'Ezéchiel, regorge de prédictions et dans un texte historique tel que PR, on attend autant de futurs d'intention que de futurs de prédiction. Malheureusement, les textes intermédiaires (TS, TJG et TH) présentent trop peu d'occurrences pour que l'on puisse en tirer des conclusions. On peut seulement constater qu'après PR, les textes RA et – dans une moindre mesure – TT, le futur périphrastique renvoie surtout à un futur de prédiction.

⁹⁴⁰ Bybee *et alii* 1994, p. 274.

⁹⁴¹ Cette différence rejoint celle d'un procès programmé ou non. Ainsi l'anglais utilise le présent pour le futur uniquement quand le procès est programmé. Comrie (1985, pp. 47-48) donne comme exemple *the train departs at five o'clock tomorrow morning* et reconnaît comme étrange (presque agrammatical) une phrase telle que *it rains tomorrow* car elle présente un procès non programmé et surtout non programmable.

⁹⁴² Jahani 2008, p. 165.

⁹⁴³ Ce schéma est à rapprocher de celui qu'établissent Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, p. 256) en s'appuyant sur d'autres langues : « DESIRE > WILLINGNESS > INTENTION > PREDICTION ». Pour le passage de l'avant-dernière à la dernière étape, ils voient comme facteur déclenchant le fait que l'interlocuteur infère de l'intention de l'énonciateur d'accomplir tel procès qu'il va effectivement le réaliser dans le futur (Bybee *et alii* 1994, p. 256 et pp. 279-280).

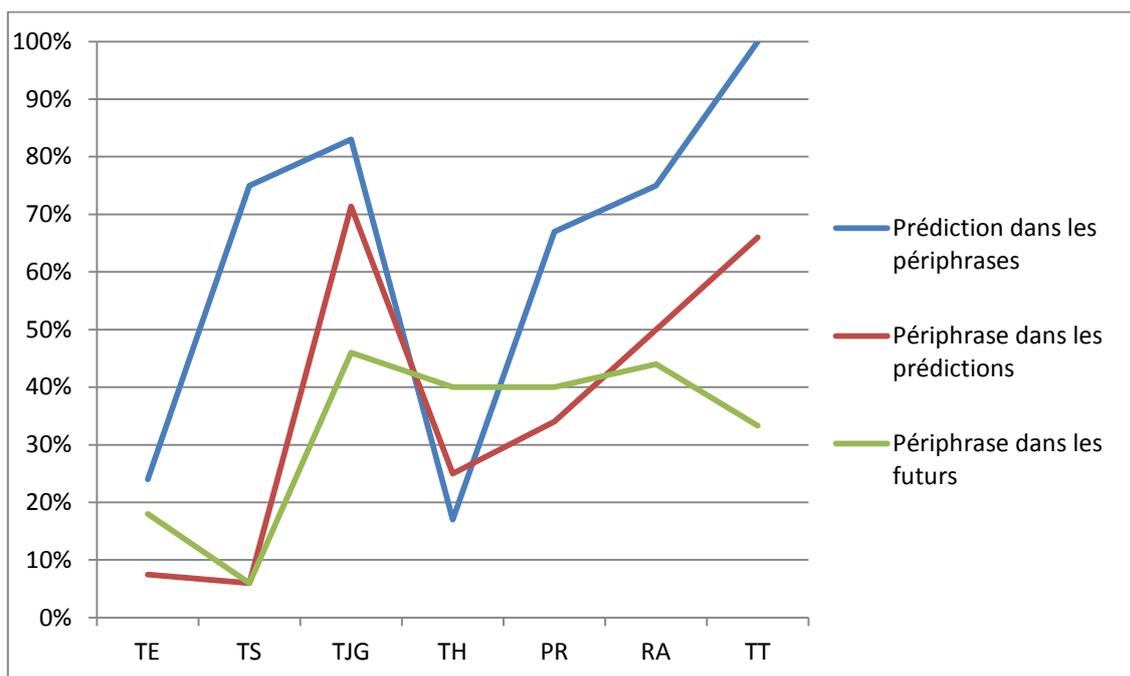
	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Intention	16	1	1	5	7	4	0
Prédiction	5	3	5	1	14	12	2

12.3. Intention ou prédiction pour le futur avec *x'āstan*

TE contient beaucoup de situations de prédiction. Mais comment sont-elles rendues ? C'est l'autre moyen d'exprimer le futur qui dans ce cas est utilisé : le présent (tableau 12.4). Les textes anciens, ici TE et TS, ont plus recours au présent à valeur de futur pour la prédiction. Cela ne suppose toutefois pas que dans nos textes plus récents, la proportion se soit inversée. En fait, ce n'est pas là que se situe le glissement entre l'une et l'autre forme de futur. Il est à chercher ailleurs.

	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Intention	33	18	5	6	5	8	3
Prédiction	62	47	2	3	27	12	1

12.4. Intention ou prédiction pour le futur exprimé par un présent



12.5. Evolutions en parallèle de la prédiction dans les futurs périphrastiques, de la périphrase comme futur de prédiction et de la périphrase comme futur de tout type⁹⁴⁴

Si l'on croise ces données avec la répartition entre les deux futurs (graphique 12.5), on s'aperçoit que la baisse des futurs de prédiction exprimés par le présent n'est pas

⁹⁴⁴ La baisse des futurs périphrastiques de prédiction dans TH explique que l'évolution ne soit pas linéaire. Il faudrait voir si d'autres textes confirment cette baisse au XIV^e siècle ou si TH fait figure d'exception.

corrélative à la hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan*, mais plutôt que cette hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan* s'accompagne d'une hausse générale des futurs avec *x^vāstan* et d'une baisse, elle aussi générale, des futurs exprimés par le présent. En d'autres termes, ce n'est pas tant sur l'évolution des présents à valeur de futur de prédiction que la hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan* a eu un impact, mais sur l'emploi du présent comme futur dans sa globalité. Cette évolution n'aboutit néanmoins pas à la disparition du présent-futur mais davantage à un équilibre entre les deux moyens.

Cette modification du rapport entre les deux expressions du futur peut avoir plusieurs causes :

– Le futur utilisé dans les premiers siècles est essentiellement celui du moyen perse : le présent (indicatif et subjonctif car la distinction n'existe plus⁹⁴⁵).

– Dans les premiers siècles, le verbe *x^vāstan* garde encore son sens premier volitionnel, ce qui fait naturellement de lui un futur d'intention.

– Le verbe régi va évoluer⁹⁴⁶ : dans les premiers siècles, on trouve l'infinitif après *x^vāstan*, « vouloir », comme après *x^vāstan*, auxiliaire du futur ; dans les textes plus récents, *x^vāstan*, « vouloir », régit toujours un verbe conjugué.

Les deux derniers points indiquent clairement que le futur périphrastique s'est peu à peu grammaticalisé, en se distinguant des emplois de *x^vāstan*, « vouloir », tant sur le plan de la sémantique (allant d'un futur d'intention à n'importe quel futur) que sur le plan de la syntaxe (l'infinitif ne se trouve plus que dans les cas de futur).

Cette distinction intention/prédiction explique certes ce phénomène d'évolution mais elle ne rend pas toujours compte du choix qu'opère le locuteur entre les deux. Dans TE, quand les deux futurs apparaissent dans la même phrase, ils dépendent bien de cette distinction (13) : le premier futur, by 'yyd, « il viendra », exprime une prédiction ; le second kw'hwm prmwdn, « j'ordonnerai », une intention. Mais cela n'est plus valable pour les textes plus récents. En (14a), on a affaire à des futurs de prédiction, utilisant l'un et l'autre procédé. En (14b), on relève une hésitation entre les différents manuscrits pour le second futur (périphrastique dans la plupart, exprimé par le présent dans Z) : ceci confirmerait alors que la nuance entre les deux n'est plus effective à cette époque⁹⁴⁷.

⁹⁴⁵ Cf. *infra*, chapitre 13.

⁹⁴⁶ Voir pour ce sujet le chapitre 16.

⁹⁴⁷ Il nous est d'ailleurs difficile pour ce verbe d'opter entre futur de prédiction et futur d'intention.

(13) *dwšmn 'br-yš by 'yyd p' 'yn lwn kw'hwm prmwdn ky nby' by kwnd*

« l'ennemi l'attaquera de la manière que j'ordonnerai au prophète de (le) faire » (TE₁ 12, 3-4)

(14) a. *imām zuhūr x^vāhad kard va mahdī bērūn mē āyad*⁹⁴⁸

« l'Imam apparaîtra et le Mahdi sortira » (PR 52, 11)

b. *čūn birasad ēšān-rā fī al-hāl dastgīr x^vāhad kard / kunad* (Ms. Z)

« quand il arrivera, il les arrêtera sur le champ » (PR 9, 17-18 ; et note 27)

Pour ces occurrences plus récentes, même si l'on a vu avec les exemples (10) et (11) qu'il ne pouvait s'agir d'une véritable règle, on remarque que le présent est plus facilement utilisé dans les subordonnées, et le futur périphrastique, dans les principales. Mais selon nous, il ne s'agit que d'une tendance. C'est le cas par exemple en (15a) avec le présent *bipōšānand*, « ils habilleront », dans la relative et le futur périphrastique *x^vāhad būd*, « ce sera », dans la principale. En (15b), les présents à valeur de futur se trouvent principalement dans les subordonnées : *furōd mē āyand*, « descendront », *mē kunand*, « feront », *mē bāyad*, « faudra », et *mē āyad*, « viendra », dans des relatives ; *tulū' kunad*, « se lèvera », et *paidā šavad*, « apparaîtra », dans des temporelles introduites par *čūn*, « quand » ; tandis que *gālib x^vāhand āmad*, « l'emporteront », est dans la principale. Pour les 5 verbes (*mē uftad*, « tombera », *natawānand*, « ne pourront pas », *x^vāhad būd*, « sera », *x^vāhand dāšt*, « auront », et *nax^vāhand dīd*, « ne verront pas ») qui dépendent de *ānki*, « le fait que », l'auteur hésite entre le présent et le futur périphrastique, sans doute parce que nous sommes ici à la frontière entre principale et subordonnée. En effet, il continue de présenter les raisons évoquées après *badān dalīl ki*, « pour cette raison que », donc dans une structure de subordonnée mais, à la fois, l'énumération renforcée avec *dīgar*, « également », devant chaque nouvelle justification rend la subordination un peu lâche.

Nous nous voyons confortée dans notre hypothèse par le fait que la répartition entre futur périphrastique dans la principale et présent dans la subordonnée se vérifie parfaitement dans la seconde moitié de l'occurrence (à partir de *va mardum...*), la plus éloignée du *badān dalīl ki* qui régit cette longue subordonnée. Ainsi de ces 5 verbes

⁹⁴⁸ Jahani (2008, p. 161) constate qu'il n'y a pas d'exemples de présent-futur avec *mē-* dans son corpus des X^e-XI^e siècles, et que les occurrences restent rares dans les textes des XIII^e-XV^e siècles. Néanmoins ces formes existent bien dès les plus anciens textes (Lazard 1963, p. 285, § 370 et pp. 289-290, § 377-378), mais, précisons-le, pour souligner qu'il s'agit d'un futur imminent ou que l'action doit être prolongée.

difficiles à analyser, les deux premiers – *mē uftad*, « tombera », *natawānand*, « ne pourront pas » – sont compris comme subordonnés car le subordonnant *badān dalīl ki* est encore proche ; pour les trois derniers – *x^vāhad būd*, « sera », *x^vāhand dāšt*, « auront », et *nax^vāhand dīd*, « ne verront pas » –, l'énonciateur les perçoit comme faisant partie de principales.

(15) a. *va avval kasē ki fardā-i qiyāmat bipōšānand vai-rā ibrāhīm x^vāhad būd*

« et la première personne qu'au lendemain du Jugement ils habilleront de cela, sera Abraham » (RA 21b, 11-12)

b. *laškar-i mā gālib x^vāhand āmad badān dalīl ki laškar-i mā az sar-i bālā furōd mē āyand va ēšān ki rōy ba-mā mē kunand ēšān-rā ba-sar-i bālā bar mē bāyad āmad dīgar ānki čūn āftāb tulū' kunad bar rōy-i ēšān mē uftad muqābil-i x^vad rā nekō ihtiyāt natawānand kard va mardum mā rā az pas-i pušt x^vāhad būd dīgar ānki dar harāt bād az jānib-i šumāl mē āyad va dar-īn mahall ēšān rōy ba-bād x^vāhand dāšt čūn gard-i summ-i aspān paidā šavad hēč nax^vāhand dīd ki az muqābil-i ēšān tīr u tīg čigūna mē āyad*

« notre armée l'emportera pour cette raison qu'elle descendra de la colline et eux qui nous feront face, il leur faudra aller sur la colline ; également car, quand le soleil se lèvera, il tombera sur leur visage ; face à lui, ils ne pourront bien se préserver et nos hommes les prendront à revers ; aussi car à Hérat, le vent vient du nord et en ce lieu, ils auront le visage face au vent quand la poussière des sabots des chevaux apparaîtra, ils ne verront rien de la façon dont arriveront en face d'eux les flèches et les épées » (PR 41, 5-10)

12.4. Futur dans le passé et accompli dans le futur

Dans un contexte au passé, étant donné qu'il n'existe pas de concordance des temps, un fait considéré comme futur par rapport à un instant précis du passé⁹⁴⁹ est exprimé avec les mêmes formes que s'il l'était dans un contexte au présent. Ainsi dans le discours, (16a) présente un futur périphrastique, ce qui est logique puisqu'il n'y a pas de discours indirect : le discours se retrouve donc dans un contexte au présent. L'exemple (16b) peut aussi s'interpréter de cette manière si l'on considère que *ki* introduit un discours direct, sans verbe de déclaration introducteur⁹⁵⁰.

⁹⁴⁹ C'est ce que Comrie (1985, p. 75) appelle « future-in-past ».

⁹⁵⁰ Cette tournure est attestée aux X^e-XI^e siècles comme dans la langue contemporaine. Cf. Lazard 1963, pp. 473-474, § 810.

(16) a. *X ba-andīša guftē ki imām x'āhad būd va valī 'ahd-i*⁹⁵¹ *man-ast*

« X se disait : "il sera imam et il est mon héritier" » (TJG 253, 3-4)

b. *duvēst duxtar ba-zanī kard az valad-i ishāq [...] ki magar ān nūr ba-yakē paivasta gardad*

« il épousa deux cents jeunes filles de la descendance d'Isaac [...] (se disant) que cette lumière serait peut-être liée à l'une » (TS 45, 6-7)

On trouve également cet emploi de futur en contexte de passé dans des principales comme en (17). Le contexte passé est posé par p'd, « resta », puis des actions futures sont exprimées par des présents, 'yyd, « viendra », 'brwzhyd, « prendra feu », swzhd, « brûlera ». Mais est-il possible d'interpréter cet exemple dans un autre sens ? Le premier verbe p'd peut-il être un prétérit qui marquerait un accompli et, dans cette phrase, un futur passé : « (comme) ce chaudron sera resté vide... » ? On peut raisonnablement en douter car le verbe p'd est atélique.

(17) 'yn dyg t' thy 'br sr *ghlym p'd* 'ndky 'z-yš **by 'yyd** 'n zhwmt ps p' 'tš **hmy 'brwzhyd** mwht'g hst ky **by swzhd** 'n dyg

« ce chaudron resta vide sur le *ghlym*, cette puanteur en petite quantité s'en échappera, puis cela prendra feu ; c'est inévitable que le chaudron brûlera » (TE₁ 134, 8-10)

C'est effectivement avec des verbes téliques que nous trouvons cette valeur d'accompli exprimée par un simple prétérit. Il marque alors l'antériorité d'un procès dans un contexte de futur, ainsi l'exemple (18), donné par Gindin⁹⁵². En revanche, nous n'adhérons pas à son analyse : pour elle, le second verbe kwnd, « fera », est un futur dans un contexte passé posé par le premier verbe rsyd, « est arrivé ». Nous pensons qu'il faut plutôt voir un contexte de futur où le premier verbe rsyd est à analyser comme un accompli, sans pour autant être un passé⁹⁵³. Si (17) pouvait être ambigu parce que le prétérit concernait un verbe atélique, qui plus est dans une principale, trouver le verbe télique rsyd (18) dans la subordonnée introduite par čwn lève toute ambiguïté : ce prétérit rsyd note sans conteste un accompli dans le futur.

⁹⁵¹ Les deux éléments du terme *valī-'ahd* sont écrits séparément.

⁹⁵² Gindin 2007, III, Morphology, § 7.4.5.

⁹⁵³ Pour cette valeur du prétérit toujours présente en persan contemporain, voir Lazard 2006b, p. 136, § 138.

(18) nbwkdncr čwn p' sr dw r'h **rsyd** 'ng' qsm kwnd

« quand Nabuchodonosor sera arrivé à la croisée de deux chemins, il fera là de la divination » (TE₁ glose à 108, 11)

A côté de ce prétérit employé comme accompli, il existe un moyen propre à exprimer un futur passé : les formes du type *karda bāšad* marquent l'antériorité de ce procès par rapport à un autre, futur. Ainsi en (19a), *bar nišasta bāšad*, « aura chevauché », indique que le procès aura été accompli avant *bidānam*, « je reconnâtrai ». Pour (19b), le procès de mourir, *murda nabāšad*, a nécessairement eu lieu avant que les gens ne gardent le souvenir du défunt.

(19) a. *agar bar-ān jumla **bar nišasta bāšad** ki rōz-i harb būd, bidānam*

« s'il chevauche comme le jour de la bataille, je (le) reconnâtrai » (TS 87, 18-19)

b. *marā sālḥā yād hamē kunand ki mardum čūn ō rā hamē yād kunand **murda nabāšad***

« qu'ils continuent de se souvenir de moi pendant des années, car si des gens continuent de se souvenir de quelqu'un, il ne sera pas mort » (TS 103, 12)

Mais quelle est alors la différence entre les formes composées du type *karda bāšad* et le prétérit, pour marquer l'antériorité dans le futur ? Doit-on penser que le prétérit ne s'emploie qu'exclusivement dans les subordonnées⁹⁵⁴ comme en persan contemporain⁹⁵⁵, tandis que *karda bāšad* s'utilise indifféremment en principales (19b) ou en subordonnées (19a) ? Cela est possible, mais il est plus probable qu'il y ait une différence de valeur entre les deux : les formes composées renvoient à un état résultant, tandis que le prétérit marque uniquement l'accompli⁹⁵⁶. C'est encore la distinction que l'on rencontre en persan contemporain⁹⁵⁷.

⁹⁵⁴ En (17), il faudrait alors garder la première lecture, de futur dans le passé, comme nous le supposons pour d'autres raisons (verbe atélique notamment).

⁹⁵⁵ Lazard 2006b, p. 136, § 138 et p. 223, § 214.

⁹⁵⁶ Cette distinction nous a été suggérée par Monsieur Lazard.

⁹⁵⁷ Voir l'opposition entre prétérit et parfait pour ces mêmes contextes dans Lazard 2006b, p. 136, § 138.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Le morphème *(ha)mē* s'est rapidement grammaticalisé jusqu'à devenir préfixe entre la fin du XI^e siècle et le XIII^e. C'est ce qu'attestent sa place devenue fixe, son abrègement et la perte progressive de son caractère facultatif. Du XI^e au XVI^e siècle, il n'est en rien lié à un mode ou à un temps, comme il le sera avec le présent et l'imparfait de l'indicatif en persan contemporain. Il marque la concomitance d'un procès par rapport à un autre procès ou par rapport à la situation d'énonciation. Découlant de son sens premier de « sans cesse », il marque aussi le fréquentatif, que s'y ajoute le distributif ou non. Même si elle est étrange avec un marquage qui semblait à première vue exprimer l'aspect inaccompli, la durée limitée s'explique également avec ce sens originel de *hamē*, elle constitue donc une valeur contiguë à ces autres emplois.

Le suffixe *-ē*, lui, est un marqueur de l'hypothèse irréaliste et de l'habitude dans le passé. Il continue en cela d'exprimer les valeurs portées par l'optatif en vieux perse et en moyen perse. Il tend à disparaître dans le courant du XV^e siècle, devant *mē-*, qui peu à peu capte ses valeurs, sans qu'il nous soit permis de savoir avec laquelle des deux valeurs l'obsolescence de *-ē* s'est produite en premier.

Pour le parfait et son évolution, la naissance puis le développement du médiatif constituent le changement essentiel de ces formes composées. Le parfait, marqueur de résultatif, exprime dès les premiers siècles des valeurs de passé distancié : passé révolu, faits rapportés par autrui, inférence et rétrospective. Ces diverses valeurs apparaissent à des époques différentes jusqu'à ce que s'élabore un système de formes composées qui assument cette dimension modale de médiatif.

Quant à l'expression du futur, deux formes sont en concurrence : le présent et la forme périphrastique composée du verbe *x^vāstan*, « vouloir », suivi de l'infinitif. Si dans les premiers siècles, cette dernière est essentiellement réservée à un futur d'intention, elle marque au XV^e siècle autant un futur d'intention qu'un futur de prédiction.

De ces quatre points analysés, on constate que tous ont aussi un rapport avec le mode et la modalité : en persan contemporain, *mē-* (> *mi-*) est devenu caractéristique de l'indicatif, surtout au présent ; *-ē* marque l'irréel ; le parfait sert à exprimer la notion

modale de médiatif⁹⁵⁸ ; le futur, par définition non réalisé, se construit avec un verbe modal, de volition. En introduction à cette troisième partie, nous avons rappelé que la répartition entre aspect, temps et mode était arbitraire. Nous en avons donc bien là la confirmation. Etudions à présent les autres marques modales du persan, et avant tout la façon d'exprimer les valeurs portées par le subjonctif.

⁹⁵⁸ Sur cette interprétation modale, voir par exemple Willett 1988, p. 52.